

N° 24-04-15

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le deux avril, le Conseil Municipal de la commune de BREUIL-BOIS-ROBERT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard MOISAN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2024.

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11

PRÉSENTS : M.M. MOISAN (Maire), DA SILVA PEDRO, DELAUAUD, FORTIN, KERJEAN, MANIANGA-KEYET, ROUXEL. Mmes DESPINS, JACQUENET.

EXCUSÉES : Mmes FOURNET (pouvoir à M. MOISAN), VOLLAND (pouvoir à M. FORTIN).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DELAUAUD.

**OBJET : Taux
d'imposition 2024**

Au vu de l'état 1259, portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales, des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2024 ;

Considérant la loi NOTRe du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République imposant à la Communauté Urbaine l'harmonisation des taux de TEOM appliqués sur le territoire communautaire et provoquant ainsi une augmentation de ce taux de 3,48 % pour notre commune ;

Considérant, de ce fait, la restitution de la part d'attribution de compensation au titre de la compétence déchets pour notre commune,

Monsieur le Maire propose de baisser les taux des trois taxes d'impositions locales pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2024 ainsi qu'il suit :

- **Taxe sur le Foncier Bâti :** **20,81 %**
- **Taxe sur le Foncier non Bâti :** **58,21 %**
- **Taxe d'habitation sur les :** **8,23 %**
résidences secondaires

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
En Mairie, le 4 avril 2024.

Le Maire,
Bernard MOISAN

